

- A R R E T E -

LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,

VU :

Le Code de la Route
Le Code général des Collectivités Locales
Les lois et règlements en vigueur
L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

A R R E T E :

ARTICLE 1 : En raison du renouvellement d'un branchement d'eau potable au 12 rue de l'Eglise, la route étant barrée, la circulation sera interdite le 11 septembre 2024 (et jusqu'à la fin des travaux).

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise **VEOLIA**.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes
- Entreprise **VEOLIA**
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.

St Ouen de Thouberville,
le 10 septembre 2024
Madame Le Maire,



Sandrine MENNITI

